

# SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Gérard GRUNBERG

Frank Braemer

Sylvie Denoix

Michel Espagne

Bernard Fradin

Anne Marie Daune Richard

Christian Taillard

Les sciences de l'homme et de la société sont engagées dans la période actuelle dans une dynamique de changement rapide entraînant une intégration croissante des disciplines de notre secteur de recherche. Ce mouvement n'est pas toujours perçu, au moins dans son intensité, souvent par manque d'un regard d'ensemble, compte-tenu de la division en un grand nombre de disciplines et de spécialités. La lecture des rapports des dix sections concernées du Comité national de la recherche scientifique et les discussions que nous avons eues au sein du Conseil de département nous ont permis de porter ce regard d'ensemble. Cette dynamique apparaît alors à l'évidence, quelle que soit la persistance de certaines rigidités, de certains retards, de certains cloisonnements.

Surtout, ce qui frappe, c'est que toutes nos disciplines sont engagées, sans que chacun ou chacune en soit toujours conscient, dans un processus de transformation et d'adaptation. Les tendances observées d'une discipline à l'autre sont comparables. De nombreuses évolutions sont convergentes. Ceci ne signifie pas que certains processus de changements n'étaient pas déjà à l'œuvre dans les périodes précédentes, mais ce qui caractérise, nous semble-t-il la période actuelle, c'est leur accélération et leur généralisation.

Pourquoi une telle accélération ? Pourquoi une telle généralisation ? Parce que se sont

produits dans la dernière période, dans notre environnement de chercheurs, un ensemble de transformations et de novations nombreuses et de différentes natures qui ont eu un impact considérable sur les activités de recherche, qu'il s'agisse des enjeux intellectuels nouveaux auxquels nous sommes confrontés ou de la manière d'exercer notre métier.

Il est banal de dire que le monde change (ne cesse-t-il pas de changer ?) et que notre environnement se transforme. Et pourtant les transformations de notre environnement à la fois dans leur profondeur et leur rapidité ont créé dans la dernière période une situation nouvelle par de nombreux aspects pour la recherche dans nos disciplines. La prise de conscience des mutations et dangers communs à l'ensemble de la planète, tels que la dégradation de l'environnement, l'urbanisation accélérée, les conflits ethniques et religieux, les replis communautaires, les grandes pandémies, le développement des armements, le sous-développement, les résistances à la démocratisation des régimes politiques, l'évolution des modèles familiaux et du rôle des femmes et les résistances opposées à ces évolutions, toutes ces questions sont comme autant de défis pour nos disciplines. Toutes ces modifications ont fortement accru la diversité et la complexité de nos objets d'étude, dans la manière de les définir et de les aborder. Les phénomènes accélérés de mondialisation ont ajouté à cette complexité en donnant à beaucoup de ces objets une dimension planétaire. Ces changements ont également généré un accroissement de la demande sociale adressée à nos disciplines.

L'autre grand élément de changement est lié aux évolutions technologiques. Les développements de l'informatique ont radicalement changé nos capacités de recueil, stockage et traitement des données. Les techniques d'information et de communication, notamment l'Internet, offrent un changement d'échelle des possibilités de recueil et d'échanges d'informations. Ces progrès transforment profondément les conditions d'exercice de notre métier.

Par ailleurs l'installation de la langue anglaise comme langue véhiculaire dominante dans tous les domaines scientifiques a constitué un défi supplémentaire. Et le caractère de plus en plus international de notre espace de recherche et de communication en constitue un autre.

## **1 – LES DYNAMIQUES ACTUELLES**

Face à ces changements et à ces défis nouveaux, les sciences de l'homme et de la société ont accéléré leurs mutations.

### **1.1 L'INTÉGRATION DES « SCIENCES DE L'HOMME EN SOCIÉTÉ »**

Les dix rapports de conjoncture des sections témoignent de convergences croissantes identifiées par des intérêts partagés pour des questionnements, des processus, des outils et des représentations, traitant du même objet complexe « l'Homme en société ». Parmi ces convergences figure d'abord le souci d'intégrer les faits de société en amont des actions de recherche et les retours vers la société en aval de celles-ci. Dans nombre de secteurs disciplinaires, on met en œuvre une combinatoire d'échelles : spatiales (du lieu dans sa singularité jusqu'aux configurations structurant le système monde), temporelles (des cycles de la longue durée aux rythmes quotidiens du temps court), sociales (de l'individu dans sa subjectivité aux institutions de la société globale).

Cette mise en œuvre du traitement des données à des échelles différentes n'est plus conçue seulement en termes d'emboîtements : elle fait désormais l'objet de *traitements complexes*. Ceux-ci combinent logiques

d'échelles et logiques d'agents. Ils articulent les effets de structures, de contexte, de transformations et d'interprétations. Ils introduisent, dans la dialectique du passé et du présent, la dimension du futur. Et enfin ils ne se laissent plus enfermer dans des périodes ou des aires culturelles, etc. De plus, à côté des outils propres à chacune des disciplines, se généralise l'usage *d'outils partagés* permettant l'étude des interactions à l'intérieur des systèmes et des transferts à l'intérieur des réseaux, l'intégration des données multi-sources (qualitatives, quantitatives, textuelles, images ou cartes, relatives au passé ou actuelles, etc.), la modélisation multi-niveaux et multi-agents, ou la simulation des futurs possibles. Il faut noter que ces outils de la recherche sont également ceux de l'aide à la gestion ou à la décision.

Ces convergences participent à l'intégration du champ des « sciences de l'Homme en société » et rendent obsolète la division entre sciences humaines et sciences sociales. C'est pourquoi, nous proposons d'abandonner désormais dans nos classifications cette distinction qui ne correspond plus à l'état et à la dynamique de nos disciplines. Les grands paradigmes qui ont longtemps orienté nos problématiques et nos objets de recherche ont perdu une grande partie de leurs qualités heuristiques. Il ne peut aujourd'hui y avoir d'approche scientifique productive qui ne donne toute sa part à l'individu – ses motivations, ses intérêts, ses stratégies –, et à la société dans laquelle il vit. Nous proposons donc désormais de nommer nos disciplines « les sciences de l'homme en société » afin de ne plus laisser penser que certaines de nos disciplines s'intéresseraient seulement aux mécanismes individuels et les autres seulement aux mécanismes sociaux, que l'analyse des sociétés pourrait ne pas considérer comme central le rapport des individus avec leur société et que symétriquement, l'on pourrait dans nos disciplines appréhender les individus hors de leur contexte social. Certes, selon les disciplines, l'accent est mis plutôt sur l'homme (de la linguistique théorique à certains secteurs de l'histoire en passant par les philologies, l'épistémologie des sciences, la philosophie) ou plutôt sur la société. Mais cette formulation permet d'affirmer l'unité de nos disciplines.

Cette intégration croissante des sciences de l'homme en société met en œuvre des synergies multiples : croisements, partages et ré-appropriations, interactions et transversalités, hybridations et fécondations croisées, etc. Leur finalité commune est la recherche de représentations généralisables de processus complexes, expliquant les variations des répartitions dans le temps et dans l'espace de la dynamique d'évolution des sociétés, sans gommer la complexité du jeu des acteurs et la variété des contextes, tout en identifiant les pertinences d'échelles et de niveaux.

Cette intégration traduit une prise de conscience accrue dans nos diverses disciplines de la complexité des phénomènes sociaux et de l'idée que la pureté des cultures n'existe pas, même au moment d'une origine (à tous coups mythique) d'où l'essor de problématiques particulières, en anthropologie, des croisements culturels, en histoire, des métissages, en science politique, du transfert, etc. Nos disciplines, tout en réaffirmant la spécificité de leurs approches respectives, refusent de plus en plus de s'enfermer dans des contraintes de temps et d'espace dans la définition de leurs objets de recherche.

## 1.2 LE TEMPS

On observe aujourd'hui une tendance lourde dans certaines disciplines telles que la préhistoire, l'histoire, l'archéologie ou l'ethnologie à refuser de limiter les recherches aux périodes passées, à établir une sorte d'interaction entre passé et présent. Il ne s'agit pas d'appliquer des modèles linéaires de l'évolution des sociétés humaines mais au contraire, de recourir à une approche renouvelée de la diversité et de la complexité des sociétés humaines, permettant de décrire et de comprendre les sociétés actuelles, qu'il s'agisse des questions liées au pouvoir politique, à la mort, à celles concernant l'environnement, la démographie, l'acclimatation des hommes à leurs milieux de vie. Ainsi, les ethnologues,

rejetant l'idée que leur discipline devrait surtout se cantonner dans l'étude des sociétés primitives et traditionnelles, se posent des questions directement contemporaines sur les conflits ethniques, les questions de cruauté et de violence, les guerres, etc.

Les historiens entendent faire de leur discipline une véritable science sociale et réinterrogent de manière théorique les phénomènes historiques à travers une lecture transversale qui les rapproche des politologues, des sociologues ou des ethnologues par exemple. Les géographes se sont affranchis depuis un certain temps de la prééminence du cadre national et, après avoir investi le champ des systèmes-mondes, s'intéressent de plus en plus aux reconfigurations transnationales de la régionalisation du monde qui fait nécessairement intervenir la dimension du temps long. De leur côté, les efforts de modélisation des économistes concernent aujourd'hui, entre autres, la nature temporelle des dynamiques économiques.

### **1.3 L'ESPACE**

Objet d'étude traditionnel de plusieurs disciplines, le territoire ou le réseau ont cessé de constituer la variable dépendante pour devenir un analyseur de toute une gamme de problèmes à étudier.

Les questions liées au territoire, à l'espace, à la ville sont devenues centrales pour plusieurs disciplines qui ont plus ou moins clairement rompu avec leurs définitions traditionnelles. C'est le cas de l'histoire, de l'archéologie, de la préhistoire, de l'ethnologie, de la sociologie et de la géographie notamment. On assiste au développement de l'approche théorique et quantitative de l'analyse spatiale. L'étude des différenciations sociales des territoires, notamment dans l'espace urbain, et les analyses des phénomènes de mobilité spatiale et des phénomènes migratoires se développent en se renouvelant.

Ainsi, par exemple, en anthropologie la perspective a été renversée. Elle ne consiste plus désormais à classer les sociétés en proposant des listes de traits culturels et en considérant la variation culturelle comme discontinue. Il n'est plus question de repérer des groupes humains localisés sur une aire, partageant une culture commune et se différenciant des autres cultures, prises indépendamment les unes des autres. Désormais, les anthropologues proposent une approche dans laquelle le métissage est un paradigme plus opératoire que celui de la pureté des cultures.

Les questions touchant à l'environnement ou au phénomène urbain – champ de coopération interdisciplinaire aussi important que l'environnement – ont conduit les différentes disciplines concernées à élargir leurs perspectives. À ce propos, l'existence de nombreuses interactions entre systèmes sociaux, techniques et naturels, réduisant les oppositions traditionnelles entre disciplines car leur étude nécessite en partie la construction de données communes. C'est l'un des domaines dans lequel le désenclavement disciplinaire est le plus net. Il s'agit d'étudier la dimension localisée de nombreux phénomènes sociaux. Un nouvel intérêt pour la variation des localisations dans l'espace se dessine dans plusieurs disciplines. Le lieu s'affirme comme un point focal où se rencontrent et s'intègrent les phénomènes étudiés par différentes disciplines. Les recherches sur l'environnement se concentrent notamment sur les relations entre les sociétés et le fonctionnement physique des écosystèmes. Les interfaces avec des disciplines des sciences du vivant et de l'univers sont ainsi amenées à se développer. Les questions d'environnement exigent que soient prises également en compte les politiques publiques et notamment la gestion des risques, le développement durable et de la gestion des ressources, naturelles notamment.

Les recherches qui utilisent la variable d'espace se développent maintenant à différents niveaux en même temps, ce qui permet de ne pas privilégier un espace donné (analyse multi-niveaux). La question des migrations internationales, par exemple, exige d'être traitée dans le

cadre général de la mondialisation et être étudiée aussi au niveau des territoires d'accueil, nécessitant une véritable anthropologie urbaine et la prise en compte de la variable de groupe. Cette approche prend également en compte les logiques d'acteurs, analysant la dimension individuelle des comportements spatiaux et les marges de manœuvre individuelles dans le rapport à l'espace ainsi que les effets en retour sur leurs sociétés d'origine dans les pays de départ.

Ces approches comparatives, multi-agents et multi-niveaux, interdisent de plus en plus de concentrer les recherches exclusivement sur certaines aires culturelles mais privilégient au contraire l'entrée par les problématiques et les thématiques transversales. S'ouvrant de plus en plus dans le temps et dans l'espace, les recherches prennent en compte les dynamiques et les temporalités, introduisant les durées et les rythmes dans l'analyse spatiale (composition d'échelles temps/espace).

## **1.4 L'ANALYSE DE LA COMPLEXITÉ**

La tendance à privilégier aujourd'hui les notions d'interactions entre instances partiellement autonomes plutôt que les grandes chaînes causales (ce qui a été interprété souvent comme l'épuisement des grands paradigmes) a conduit les chercheurs à aborder de front la question de la complexité sociale et donc à prendre en compte les différents aspects du fonctionnement des sociétés et à visiter ou revisiter les acquis des autres disciplines pour porter un regard plus large sur leurs objets.

L'analyse des différentes sociétés dans leur diversité a conduit à la fois à un accroissement des études comparatives et à une prise en compte simultanée par les différentes disciplines des multiples éléments qui constituent une société. Qu'il s'agisse par exemple de l'anthropologie, de l'histoire, de la géographie, de la science politique, de la science économique ou de la sociologie, l'enjeu est d'identifier et de comprendre les articulations entre

systèmes économiques, structures sociales et identités collectives sans trancher la question de la causalité. Plusieurs disciplines donnent aujourd'hui une place centrale à la question des identités culturelles, à leur formation, à leur transformation et à leur disparition. L'étude des systèmes de valeurs, des représentations et des modèles éthiques s'est beaucoup développée en science politique, en géographie, en sociologie et en histoire. Comme le dit le rapport de la section d'histoire des mondes antiques et médiévaux, il faut comprendre en profondeur les pratiques politiques et culturelles qui fondent une supériorité et une légitimité et établissent dans les esprits les qualités qui définissent le vrai et le beau. De telles questions ouvrent des perspectives neuves de collaboration entre disciplines dans les domaines de la politique et de la religion. Le phénomène religieux est un objet d'étude de plus en plus investi par les chercheurs de différentes disciplines. Comment aujourd'hui comprendre les grands conflits politiques qui agitent notre monde sans avoir une vue anthropologique, géographique (géographie culturelle), historique, sociologique, politologique du phénomène religieux ? Dans un monde où se multiplient les crises et les transformations des références identitaires, la collaboration des différentes disciplines des sciences de l'homme en société est à l'évidence nécessaire pour étudier ces phénomènes.

## **1.5 LA QUESTION DE L'INTERDISCIPLINARITÉ**

Le constat établi ci-dessus oblige à reformuler la notion d'interdisciplinarité dans nos champs de recherche.

À l'intérieur des sciences de l'homme en société les phénomènes de convergences sont produits par les dynamiques de recherche propres à chaque discipline qui génèrent des interrogations sur la pertinence de ses définitions et de ses objets traditionnels, produisent un renouvellement de ses thèmes de

recherche et de ses approches et accélèrent les phénomènes d'hybridation. Nous avons décrit les décroissements qui se manifestent aujourd'hui. L'interdisciplinarité doit alors se comprendre d'abord comme le rapprochement des questions posées, le croisement des problématiques élaborées, l'utilisation des mêmes outils et des mêmes méthodes et la complémentarité des plans d'analyse.

Il est ainsi possible de distinguer deux évolutions de l'interdisciplinarité, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais qui peuvent avoir des effets différents sur l'évolution des champs disciplinaires.

### **Renforcer les proximités disciplinaires**

La plupart des sciences de l'homme en société, en développant entre elles des coopérations et des synergies, ont tendance à converger et à constituer, parfois sans en avoir une conscience claire et sans toujours le conceptualiser, les éléments qui pourraient permettre de créer une nouvelle épistémologie pour l'ensemble de ces disciplines. Certes, cela ne veut pas dire que les distinctions disciplinaires n'auraient plus de sens, ni que cela déboucherait sur la création d'une science sociale unique, car les disciplines se définissent un objet différent même quand elles étudient le même type de données brutes. Mais cela signifie que nos disciplines, en adoptant un langage, une épistémologie, une définition des objets à étudier et une utilisation de techniques et méthodes de plus en plus communes, renforcent leur proximité les unes par rapport aux autres et favorisent leur collaboration permanente et la mise en commun de leurs ressources, de leurs concepts et de leurs résultats.

La section d'économie et gestion pose ainsi pour elle-même une question stratégique formulée de la manière suivante : dans quelle mesure les théories développées dans ces disciplines peuvent assumer l'idée qu'elles constituent de plus en plus un fonds commun à l'ensemble des sciences sociales et ne sont plus confinées à l'étude des seules relations marchandes ?

De son côté, la sociologie s'intéresse de manière croissante à l'économie même si les interfaces ne sont pas encore faciles à établir. La sociologie économique se développe. Dans d'autres domaines de la sociologie, l'interdisciplinarité se développe également à propos d'objets de recherche redéfinis : sociologie des professions artistiques, sociologie de la santé, recherches sur la construction des identités collectives des groupes sociaux.

Le développement rapide de l'étude des sciences et des techniques a également été rendu possible par une conjonction croissante des démarches de la sociologie avec l'histoire, le droit, la science politique et l'économie mais aussi avec les sciences de la matière, du vivant ou de l'univers. Les phénomènes de changement des modes de production de la science et le rapprochement entre science et marché font l'objet d'études nombreuses. L'interface avec le droit permet notamment d'étudier les normes utilisées pour appréhender le statut juridique des nouvelles entités produites par la science (statut, appropriabilité et accessibilité des gènes, créations génétiquement modifiées, etc.). Les recherches sur la santé, qui ont beaucoup progressé récemment, ont également un caractère très fortement pluridisciplinaire. Il s'agit d'étudier désormais le travail médical sous tous ses aspects, notamment le rapport aux malades, aux experts, la participation au débat public, les aspects éthiques, le développement des nouvelles technologies et la montée des pathologies chroniques. Selon les spécialistes de ces questions, une bonne appréhension des phénomènes étudiés exige la suppression de la coupure entre la sociologie du travail et la sociologie politique.

De même, les disciplines rassemblées dans la section 35, philosophie, sciences des textes, création artistique, scientifique et technique, ressentent le besoin de tracer des axes fédérateurs entre leurs nombreuses composantes et s'ouvrent volontiers à d'autres approches théoriques et à d'autres champs. Elles se rapprochent ainsi d'autres disciplines des sciences sociales, notamment l'anthropologie et les sciences cognitives, l'histoire la sociologie ou la linguistique. Ainsi en est-il

de l'étude des phénomènes de mondialisation des cultures savantes et populaires, de celle des transferts culturels entre nations ou de celle de l'approche historico-épistémologique des sciences physiques ou mathématiques. D'autres disciplines utilisent inversement les savoirs développés dans la section 35 en matière de constitution, d'histoire et d'herméneutique des textes.

Nous avons déjà dit que parmi les convergences observées figure le souci d'intégrer les faits de société en amont des actions de recherche et les retours vers la société en aval de celles-ci. Ainsi, penser la différence des sexes, les rapports entre masculin et féminin fait aujourd'hui partie intégrante des préoccupations des sciences humaines et sociales. Rendre visible les femmes et le féminin qui disparaissaient derrière le masculin-neutre est maintenant une étape réalisée dans la grande majorité des disciplines.

Les interrogations sur « les femmes » ont bousculé certains paradigmes disciplinaires et conduit à essayer de penser le rapport entre masculin et féminin. Mais la distinction masculin/féminin étant *a priori* présente dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, ce champ de recherche a, dès l'origine, pratiqué une interdisciplinarité qui n'a fait que se développer ces dernières années, en s'ouvrant à des disciplines hors SHS.

Ce champ de recherche produit des apports majeurs pour la philosophie des sciences, par exemple sur le rapport entre biologique et social, les enjeux des nouvelles formes de procréation, de filiation et de parenté. Il peine cependant à asseoir une « pleine » reconnaissance institutionnelle. Les remarques faites à ce sujet par les sociologues de la section 36 peuvent être élargies à l'ensemble des SHS : les résultats des travaux issus de ce domaine de recherche sont peu publiés dans les revues généralistes ou académiques – sauf dans des numéros spéciaux – au profit de revues directement en prise avec les problématiques du « genre ». « Ce domaine se présente souvent sous forme d'une « spécialité », configuration qui indique à la fois une

bonne diffusion des résultats et le maintien d'une certaine distance – sans qu'on puisse parler de stigmatisation – prise par l'institution à son égard ».

## Complémentarités

Mais l'analyse de la complexité tend également à favoriser l'interdisciplinarité par complémentarité des regards, concepts et méthodes propres de nos différentes disciplines. Chacune pouvant apporter aux autres tel ou tel aspect particulier de phénomènes généraux à observer qui entrent dans le champ de plusieurs disciplines. Cette complémentarité concerne non seulement les diverses sciences sociales – ou les différentes sous-disciplines de la science sociale – mais aussi les autres sciences dans la mesure où les dimensions multiples des objets à étudier accroissent les demandes que s'adressent les différents champs scientifiques. Les questions d'environnement et de développement durable, le domaine des risques aussi, en sont des exemples actuels.

Pour les disciplines dans lesquelles l'accent est mis sur le côté humain, comme les sciences du langage, il existe des collaborations de longue date avec la psychologie et les sciences de l'information notamment. Pour les sciences à dominante sociale, ces collaborations se développent également. L'une des raisons majeures de ce phénomène, évidente en ethnologie, archéologie, préhistoire, histoire, géographie et science politique notamment, est que les chercheurs privilégient désormais la prise en compte simultanée des sociétés et de leur environnement. Il s'agit non seulement d'étudier l'homme dans le monde vivant mais plus généralement dans son environnement physique et social. Pour les préhistoriens ou archéologues notamment un objectif est d'identifier les facteurs d'implantation humaine en relation avec les conditions environnementales. Quelles sont les réponses des sociétés aux variations climatiques ? Quelles sont les interactions entre facteurs climatiques et facteurs anthropiques ? Plus largement la préoccupation pour les questions d'environnement traverse la

plupart des disciplines, humaines ou non. Les questions de risques, d'aléas, de vulnérabilité constituent des thèmes de recherche de plus en plus importants de même que le thème général du développement durable.

Comment les sciences qui étudient l'environnement sous d'autres approches (sciences du vivant, sciences de l'univers) pourraient-elles aujourd'hui ne pas prendre en compte les effets des phénomènes mis au jour, des découvertes réalisées, sur les sociétés qui les subiront ou en bénéficieront. Comment les sciences de l'homme en société, qui peuvent bénéficier des progrès de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils de traitement des données pourraient-elles ne pas développer leurs interfaces avec les sciences et technologies de l'information et de la communication avec les mathématiques et les statistiques ? Comment les disciplines qui sont largement tournées vers les domaines de la cognition se seraient-elles pas demandeuses, telles par exemple les sciences du langage, de coopérations renforcées avec les sciences de la vie ?

## **1.6 L'APPORT DES OUTILS ET TECHNIQUES, BASES DE DONNÉES ET QUANTIFICATION**

La tendance à la convergence des sciences de l'homme en société est due également et largement au partage, par plusieurs démarches disciplinaires, de techniques, de bases de données et d'outils d'analyse et de traitement des données analogues qui connaissent des développements importants. Cela induit fréquemment des pratiques de travail et des méthodes de construction des données également proches. La réflexion méthodologique et théorique, et la formation des personnes qui accompagnent nécessairement l'usage de ces moyens nouveaux, ont fait évoluer les barrières traditionnelles entre disciplines. Les conditions de production des données scientifiques et de la construction

des savoirs se transforment profondément avec l'usage de ces outils. Le développement de structures de regroupement de type MSH permettant la mutualisation des services des ITA, et des moyens (centres de compétence thématiques, plates formes technologiques) a eu un effet d'entraînement renforçant cette tendance. Enfin les évolutions des techniques informatiques et leur banalisation obligent à repenser l'ensemble de la chaîne de saisie, publication et archivage des données, des corpus et des résultats.

Les possibilités toujours élargies offertes par l'outil informatique et par les logiciels d'interrogation et de traitement des données ont entraîné une tendance accrue à la quantification. Les grandes bases de données images, de données géographiques et spatiales, surtout les systèmes d'information géographique (SIG), dont les demandes d'utilisation explosent, permettent à plusieurs disciplines d'utiliser les mêmes outils et de rapprocher leurs problématiques. Le développement des outils que sont la télédétection et les SIG constitue un changement décisif. En effet les recherches sur les environnements actuels, leurs évolutions sur des pas de temps court et leur interaction avec les sociétés nécessitent de donner une place essentielle à la dimension spatiale et à la complémentarité des échelles du local au planétaire. La mise en œuvre d'outils d'analyse spatiale permet la confrontation des données naturelles et sociales et des cadres spatiaux spécifiques du fonctionnement des milieux et des territoires organisés par les sociétés. Les deux paramètres clefs de nombreuses recherches, chronologie et quantification, peuvent être, grâce à ces progrès, mieux définis.

Le formidable accroissement des données disponibles nécessite de les traiter d'une manière nouvelle en rendant possibles des comparaisons systématiques impossibles jadis et de modéliser davantage, par exemple dans les domaines de l'archéogénétique et de la géomatique. Le passage actuel de la modélisation des structures à la modélisation des dynamiques spatiales et temporelles met en œuvre des outils de traitement multi-échelles et multi agents qui deviennent des instruments de simulation et d'évaluation performant en usage



aussi bien dans l'aide à la décision que dans la recherche scientifique. Il importe de repenser le statut de l'image (fixe ou animée) et des représentations dans le processus de recherche : cette préoccupation épistémologique et éthique est partagée aussi bien par les géographes que par les archéologues ou les spécialistes de l'iconographie ; une action particulière avec le secteur des STIC devrait être mise en œuvre.

## **2 – COMMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES DE L'HOMME EN SOCIÉTÉ ?**

Les sciences de l'homme en société ont vocation de par leur spécificité à conserver leur place particulière dans l'ensemble des disciplines scientifiques. Mais il ne fait pas de doute pour nous qu'elles en constituent bien un sous-ensemble. Leur développement ne peut être conçu de manière fondamentalement différente de celui des autres sciences. Pour elles comme pour les autres sciences, leurs progrès reposent fondamentalement sur le cumul des connaissances et sur le fait qu'elles proposent des interprétations nouvelles et plus fondées des phénomènes mettant en jeu l'Homme en société. Ils reposent aussi, de manière plus externe, sur leur capacité à renouveler leurs thèmes et leurs approches conceptuelles, sur leur utilisation des outils les plus performants, leur internationalisation croissante, une politique de l'emploi scientifique adaptée à leurs besoins et enfin un système performant d'évaluation.

### **2.1 DOMAINES, THÈMES ET APPROCHES : COMMENT DÉFINIR DES PRIORITÉS ?**

Nous avons vu quelle était la dynamique actuelle des sciences de l'homme en société. Comment développer une politique scientifique qui accompagne et encourage cette dynamique ? Ici intervient la question des priorités scientifiques. Traditionnellement, les demandes qui nous sont adressées sont formulées en termes de domaines et de thèmes. Quels domaines privilégier, quels thèmes retenir ? Il est toujours difficile de répondre à ces questions pour deux raisons. La première est que le champ couvert par l'ensemble de nos disciplines est tellement large, le nombre de disciplines et spécialités tellement important, les besoins tellement grands que l'on ne dispose pas d'une méthode véritablement pertinente pour opérer les choix à faire. La seconde raison est que la disproportion entre les postes offerts et les besoins affichés est impressionnante.

La manière dont nous définissons nos priorités n'est pas satisfaisante. Comment faire pour y remédier ?

Ce qui ressort clairement des rapports des sections est que les priorités définies par les différentes disciplines ne concernent pas toujours des thèmes et domaines de recherche. Elles concernent également des questions épistémologiques, des approches scientifiques, des problèmes conceptuels, des demandes de formations aux nouvelles méthodes et à l'utilisation des nouveaux outils, la constitution de bases de données, la recherche d'interfaces scientifiques et d'une meilleure intégration de leurs recherches à des niveaux plus généraux du point de vue conceptuel. Comment d'ailleurs trancher facilement entre la nécessité de ne pas laisser dépérir un domaine de recherche et celle d'en couvrir de nouveaux. Les réponses des sections nous mettent peut-être sur une piste. Les priorités devraient au moins autant sinon plus concerner les approches scientifiques, les outils conceptuels, les questions générales dans lesquelles s'insèrent les diffé-

rentes problématiques que des domaines de recherche précis. Ceux-ci ne devraient être définis qu'à l'intérieur de cadres généraux posés à partir de ces questions préalables, ce qui aurait entre autres avantages celui de favoriser l'interdisciplinarité et le croisement des approches et d'insérer les projets de recherche dans des stratégies scientifiques portées par les laboratoires de recherche.

Il apparaît, à cette lecture rapide, que les priorités concernent les approches et les concepts, l'analyse de leur évolution récente et la réflexion sur les méthodes de travail à mettre en œuvre pour en tirer parti plutôt que des domaines de recherche proprement dits. Les discussions au sein du Conseil scientifique de département SHS ont emprunté la même direction. Déterminer des enjeux scientifiques larges qui ensuite permettent de mieux définir les thèmes de recherche en les situant dans des cadres conceptuels et des problématiques générales. Et les définir après discussions entre sections et au sein du conseil, et avec d'autres conseils de départements lorsque c'est nécessaire, tout ceci en étroite collaboration avec la direction scientifique de notre département.

De ce point de vue, la bonne manière de procéder nous paraît être de développer les programmes de recherche inter et intra département qui doivent permettre de mieux cerner les questions à traiter, les approches pertinentes, les collaborations nécessaires, voire les affichages pluridisciplinaires accompagnant leur mise en œuvre.

Ainsi en est il des quatre programmes interdisciplinaires propres aux sciences de l'homme en société que notre conseil a défini et que la direction scientifique a décidé de lancer :

- les aspects patrimoniaux des transformations de la famille ;
- les systèmes de dénomination : origine, évolution, diversité, devenir ;
- recompositions transnationales dans la régionalisation du monde ;
- eau, Environnement et Sociétés. Ressources – Usages – Risques – Gestion.

Les programmes interdépartements sous la responsabilité des SHS vont dans le même sens :

- systèmes complexes en SHS ;
- développement urbain durable ;
- histoire des savoirs ;
- traitement des connaissances, apprentissage et STIC.

Quatre autres thèmes émergent de la réflexion collective.

Les discussions de notre conseil ont fait apparaître le besoin de développer un axe de réflexion sur l'image et son statut dans la construction scientifique, et un autre axe sur le texte et son traitement.

Nous avons par ailleurs entamé une discussion sur certains thèmes transversaux qui nous apparaissent intéressants, non seulement pour créer une meilleure synergie entre nos disciplines, voire avec d'autres disciplines, mais aussi pour progresser dans la définition d'une épistémologie commune, au moins en partie, aux sciences de l'homme en société. Deux thèmes transversaux ont été développés et feront l'objet dans le rapport de conjoncture de deux des quatre rapport thématiques du Conseil scientifique coordonnés par les SHS, les deux autres ayant trait aux sciences cognitives avec SDV (intelligence, cerveau, langage) et l'autre aux recherches sur le genre, en collaboration aussi avec SDV.

Le premier concerne les thèmes des spatialités et temporalités dans la production des sciences de l'homme en société. Les rapports de conjoncture des sections du département SHS témoignent de préoccupations convergentes sur des problématiques, des processus, des représentations ou des outils traitant du même objet complexe, « l'Homme en société », avec la spécificité de mobiliser simultanément une combinatoire d'échelles d'observation : spatiales, temporelles, sociales. La finalité de ces approches partagées des dynamiques évolutives, saisies d'après leurs variations dans le temps et dans l'espace, est de comprendre la complexité et la diversité

des mécanismes par lesquels l'être humain s'est organisé et s'organise en sociétés. Il s'agit ici d'interroger la place qu'occupent ces problématiques et outils partagés dans la dynamique de production des sciences de l'Homme en société et de démontrer comment elles traversent les frontières traditionnelles des disciplines.

Le second thème est celui des transferts, mobilités et recompositions culturelles et politiques. Les sciences de l'homme en société étudient des systèmes culturels, politiques, juridiques en se fondant sur l'hypothèse sinon d'une homogénéité, du moins d'une cohérence interne et systémique minimale. Cette perspective occulte le fait que les systèmes culturels sont impliqués dans des processus d'échange ininterrompus et une nouvelle priorité des SHS pourrait consister à explorer les dynamiques de transferts et d'échanges. Toutes les sections du département SHS utilisent, d'une manière ou d'une autre, les notions de métissage ou d'hybridation qui sont un des outils heuristiques indispensables à la compréhension de la complexité des phénomènes sociaux. En effet, il est désormais admis par tous qu'il n'existe aucune société assez isolée pour avoir développé une culture pure, que les contacts entre les sociétés ont de tous temps existé et que les traits culturels importés ont toujours subi, à l'occasion de leur appropriation par les sociétés d'accueil, des réaménagements, recompositions, réinterprétations lesquels ont donné lieu à de nouveaux modèles, susceptibles eux-mêmes d'être encore modifiés par les acteurs sociaux.

Même l'idée de nation, au fondement d'une pensée politique, ne saurait apparaître comme une donnée exempte de tout métissage. Alors que la géopolitique culturelle est encore envisagée en termes de chocs ou de frontières, voire dans le meilleur des cas en termes d'inventaires comparatifs, une réorientation sur les formes de circulation, de recomposition et de transferts pourrait permettre la mise en place progressive d'approches transnationales. On aurait tort toutefois d'opposer à un âge des mélanges, des époques antérieures où auraient prévalu les identités nationales ou ethniques dans un isolement superbe. L'interrelation entre les groupes

n'aplanit pour autant ni les traits identitaires, ni les sentiments d'appartenance. On n'a pas de schéma selon lequel, à force de diffusionnisme mutuel, les groupes s'édulcoreraient au point de disparaître en tant que tels. Il y a tout à la fois des différences et des interactions entre les groupes. De plus, au sein du groupe les individus s'approprient les traits culturels de l'autre groupe, jouent sur les différents registres, activant chaque strate de leur identité selon le contexte et jouent avec la complexité du monde qui leur est proposé. Contrairement aux situations vécues douloureusement comme celle du déracinement, le métissage, s'il est vécu de façon positive, permet une mobilité entre plusieurs mondes.

L'actualité, avec les phénomènes de mondialisation, qu'il s'agisse de la « globalisation » économique ou du transfert (de gré ou non) de modèles politiques, ainsi que les très diverses situations de migrations pose plus que jamais des questions auxquelles les notions de métissage, d'hybridation sont susceptibles de répondre dans une perspective interdisciplinaire (histoire, sociologie, anthropologie, science politique). Ces notions nous permettent d'appréhender la complexité de mondes en mutation et, éventuellement, de faire de la prospective.

Les recherches menées dans le département des sciences de l'homme et de la société partagent toutes le souci de mettre en évidence les recompositions, les transferts et les communications que portent des individus et les groupes vivant dans des ensembles sociaux au contact d'autres individus et de groupes vivant dans d'autres univers. Saisir le caractère spécifique de cette complexité, au-delà des déterminismes physiques, climatiques et biologiques, représente un apport essentiel pour sortir des clichés que porte en elle une conception courante de la globalisation.

## **2.2 DÉVELOPPER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN DE L'ORGANISME**

Ceci nous amène à ajouter quelques développements sur la question de la mise en pratique de l'interdisciplinarité au sein de nos organismes de recherche.

Notre conseil, dans la ligne de ce qui vient d'être écrit, estime que les progrès de l'interdisciplinarité, aussi bien à l'intérieur de notre département qu'avec les autres départements doivent être poursuivis et développés. Mais ces progrès ne peuvent être réels que s'ils prennent d'abord en compte l'état des disciplines, les tendances qui s'y dessinent, les coopérations qui s'organisent, les thèmes transversaux susceptibles de mobiliser les chercheurs et les équipes. Dans ces conditions, il ne faut lancer des programmes et encore plus ne créer des sections interdisciplinaires que lorsque les chercheurs ont déjà réfléchi et travaillé suffisamment ensemble pour que les thèmes choisis soient véritablement pris en charge par notre communauté.

Ainsi, pour donner un exemple, à l'initiative des présidents des deux conseils scientifiques de département des sciences de l'Univers et des sciences de l'Homme et de la Société, une réunion commune des deux conseils va être organisée à la fin de l'année. Cette collaboration entre conseils scientifiques de départements est particulièrement importante pour examiner l'ensemble des zones de recouvrement et de collaboration scientifiques des équipes, ainsi que la nécessaire gestion collective de l'évaluation des programmes interdisciplinaires.

Quatre thèmes pourraient être abordés en commun :

- géographie dynamique et modélisation régionale ;
- acceptation sociale du risque (et de ses « remédiations ») ;
- la ville comme écosystème : ses temps, ses crises, etc.

– ressources naturelles (eau, forêt) : mesures, modèles, conséquences, etc.

Notre conseil n'est pas entièrement convaincu par la création récente des commissions interdisciplinaires dont le seul rôle identifié à ce jour est de se constituer, à titre expérimental pendant deux années, en jury de recrutement de chercheurs pour les concours interdisciplinaires des années 2003 et 2004 auxquels devraient être consacré environ 20 % des postes disponibles de l'organisme.

Cette « expérience » est lourdement institutionnalisée puisqu'elle provoque un processus électoral inédit d'élection au second degré de membres de ces commissions au sein du collège électoral unique formé par l'ensemble des membres du Comité National (sections et conseils scientifiques).

Le conseil se demande d'ailleurs si le seul objectif est celui qui est annoncé (de constitution de jurys de recrutement) ; en effet l'importance du processus institutionnel mis en œuvre (élection, création de commission avec intitulé et contenu) fait planer un doute sérieux sur le caractère expérimental et provisoire de la réforme. Cette expérimentation pourrait être menée par des voies beaucoup plus légères (désignation systématique d'experts des domaines nouveaux dans les jurys en dehors du périmètre de chaque commission, constitution de jurys communs à plusieurs sections devant collaborer, développement des systèmes de réunions en parallèle de sections ayant des intérêts communs pour faciliter l'examen de dossiers communs, formation de comités ad hoc pour la prospective du type comité des orientalistes, ou comité de l'archéologie, etc.).

De l'avis du conseil, ce n'est certainement pas la meilleure manière ni la seule de pratiquer l'interdisciplinarité au sein de l'organisme. Si l'importance de l'affichage politique prime nous pouvons en accepter l'idée mais à condition que les contenus et les procédures induites ne soient pas contre-productifs. Pour cela des questions de cohérence des diverses instances doivent être éclairées.

En outre, les sciences de l'homme et de la société n'ont pas trouvé la place qui devrait être la leur dans ces commissions et il faudra comprendre pourquoi. Nos disciplines ne peuvent pas constituer un simple « supplément d'âme » lorsqu'elles sont engagées dans une véritable perspective pluridisciplinaire. C'est pourquoi, nous préférons les formules de véritables programmes pluridisciplinaires et de mutualisation des moyens et des outils. L'interdisciplinarité ne se décrète pas. Elle se construit patiemment au plus près des recherches engagées.

Dans cette perspective, les questions de redécoupage du Comité national nous paraissent secondaires. L'important est de veiller à ce que dans chaque discipline, les apports des hybridations et l'émergence de nouveaux thèmes et de nouvelles approches qu'elle produit souvent soient bien prises en compte par les sections. C'est finalement dans les disciplines elles-mêmes, qui se transforment de manière continue, que les processus de renouvellement apparaissent et doivent être encouragés. Ce qui évidemment est facilité par les synergies qu'elles sont capables de créer entre elles. De ce point de vue, la qualité des échanges et la circulation de l'information entre conseils scientifiques, directions scientifiques et sections est capital pour tirer le meilleur parti des approches transversales qui se développent dans nos disciplines.

## **2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS**

Les facilités apparentes d'usage des moyens informatiques de stockage et de mise à disposition par les systèmes web de sources textuelles ou iconographiques ont entraîné l'accroissement très net d'entreprises d'enregistrement de corpus : les historiens, les philosophes, les philologues, les archéologues ont été souvent promoteurs dans ce domaine. Les grandes entreprises d'éditions critiques, qu'il importe de poursuivre, sont conçues de manière nouvelle grâce aux outils actuels qui

automatisent nombre de tâche (bibliographie, indexation, références hypertextuelles, etc.) Mais ce développement s'effectue dans une certaine diversité contre-productive qui ne permet pas de valoriser ces travaux par une diffusion adéquate avec des outils adaptés. Pour ce qui est des ressources linguistiques on doit déplorer l'absence de grands corpus accessibles sur le français écrit (hormis FRANTEXT qui reste essentiellement littéraire et illustre de moins en moins la langue actuelle) et a fortiori oral, comme il en existe à l'étranger (corpus CELEX en Grande-Bretagne). Ceux qui ont besoin de corpus se les fabriquent, à partir de CD-ROM commerciaux et éventuellement de données de leur crû.

Dans plusieurs secteurs disciplinaires il y a un risque non négligeable de réduire la recherche à la mise en forme de documentation et de corpus. La dispersion est trop grande et un effort de rationalisation s'impose. Il convient de mieux recenser ces corpus existants.

Il faut également créer et améliorer les outils d'interrogation et d'exploitation et dépasser le problème de la disparité des formats d'enregistrement et de codage. Les questions de formats d'enregistrement et de leurs compatibilités, de règles minimales communes doivent être abordées, de même que le statut de ces formes de diffusion par rapport à celui de l'édition imprimée. On prône fréquemment l'abandon des formes de publications imprimées pour les sources, mais l'enjeu de base est celui de la pérennité des données électroniques. Il faut insister ici sur une double exigence : la compétence professionnelle des personnes impliquées dans ces travaux, et la sauvegarde à long terme des données sur des systèmes informatiques dont la maintenance est à l'évidence hors de portée de la plupart des unités de recherche. L'accroissement des capacités du secteur SHS en la matière est la condition de ces développements. Il en est de même dans le domaine de la production de publications électroniques, qui ne peut s'imposer sans un certain nombre de précaution pour rester crédible et fiable.

Les investissements très importants réalisés par nos milieux pour la constitution de bases de données doivent être valorisés et il est nécessaire de faciliter l'accès aux données par le développement pour nos disciplines des méthodes d'exploration des données (*data mining*) telles qu'elles existent ailleurs, en génétique par exemple. Les protocoles de production de données doivent être examinés et appréciés en ce sens. C'est autour de ce type d'outil que doit être développée une politique de collaboration avec d'autres organismes de recherche ou de conservation dépendant des ministères de la Culture, de la Justice ou autres qui gèrent également d'importantes bases de données. C'est peut être par ce biais et avec des projets ambitieux que le problème particulièrement crucial et dramatique des archives de France pourra être réabordé. Cette question est sans doute un peu plus mûre pour les données de type statistique, pour lesquelles des centres de compétence comme le centre Quételet de Caen assurent une veille technologique et un support technique de qualité.

Les représentations et les images obtenues à partir des traitements sur ces outils ont un statut particulier qu'il importe de préciser, tout comme celui des bases de données associées. L'expérience des géographes en la matière doit être exportée aux autres milieux : formation des personnes, réflexion épistémologique, recrutement de personnels qualifiés dans ces nouveaux métiers de la recherche sont indispensables.

Les innovations en matière d'outils de la recherche ne sont pas moins importantes dans les domaines disciplinaires de la géographie, de l'archéologie et de l'anthropologie biologique qui utilisent les moyens d'analyse des physiciens, des géologues ou des biologistes. Si dans certaines disciplines les besoins sont suffisants pour entretenir et développer des appareillages puissants au niveau du département SHS (laboratoires de datation, de caractérisation des matériaux, de morphométrie 3D, etc.) de plus en plus fréquemment l'association avec des unités de recherche des autres départements

scientifiques est indispensable pour assurer des financements collectifs et la maintenance des outils (spectrométrie de masse, génie génétique, etc.) dans un esprit de mutualisation. Le travail de terrain et la construction de modèles fiables sont de plus en plus associés à la création et au développement d'entités d'expérimentation en laboratoire ou sur le terrain avec des sites témoins. La politique constante, suivie sur le long terme par le département dans ces domaines doit être poursuivie sans relâche et doit impérativement intégrer la question de la jouvence des appareillages.

Les bibliothèques restent, et pour longtemps, le « grand équipement » de base dans nos disciplines. Les outils qu'elles mettent en œuvre évoluent, et si la conservation et l'accroissement des fonds d'ouvrages est la priorité, l'irruption de la documentation et de la publication électronique pose en termes nouveaux les questions de conservation et d'accès, tout particulièrement dans les disciplines d'érudition dans lesquelles la compilation de données joue un rôle premier. Les projets de regroupements de fonds au sein des MSH ou sur des ensembles comme celui de Tolbiac à Paris pour les langues non latines sont fondamentaux, et sont complétés par le travail de longue haleine suivi par le département pour le catalogage collectif et donc l'accès des bibliothèques de bibliothèques spécialisées des laboratoires. La gestion des grands ensembles ne doit pas faire perdre les cohérences construites patiemment des réseaux bibliographiques disciplinaires, et la logique de site souvent dominée par les services universitaires de documentation ne peut pas être imposées aux logiques de réseaux. La question connexe du devenir des fonds documentaires appartenant aux unités doit aussi être abordé avec vigilance, car lorsque l'unité est dissoute, ces fonds risquent au mieux de devenir inaccessibles, au pire de disparaître. Le CNRS doit tenir toute sa place dans les discussions, souvent vives, qui sont ouvertes entre les divers partenaires.

Le CNRS joue et doit jouer un rôle central dans ces missions. En premier lieu, il convient de mener une véritable politique d'acquisition pluridisciplinaire mutualisée

des fonds. La réflexion sur l'articulation entre recherche, technique et présentation de la documentation est une dimension importante de l'évolution de presque toutes nos disciplines. Le second problème est celui de l'accessibilité des données. Ici encore le CNRS doit jouer un rôle de premier plan. La création récente par exemple du centre Quetelet, qui a pour vocation de gérer les grands fonds d'enquêtes socio-politiques, les données de la statistique publique et les enquêtes socio-démographiques ainsi qu'à étendre son activité vers d'autres ministères, est un bon exemple de ce que le CNRS, en coopération avec d'autres organismes, doit faire. Mais, plus généralement, il reste de grands progrès à accomplir dans le domaine de l'accessibilité des bases de données à l'ensemble des enseignants et chercheurs.

L'évolution très rapide de l'informatique affecte très profondément nos disciplines et d'un certain point de vue les rapproche. De plus en plus la constitution de bases numérisées constitue un aspect essentiel de la production scientifique et doit entrer davantage dans l'évaluation des laboratoires. C'est ici le troisième problème. Il faut développer la réflexion sur l'information, la formation et le partage des compétences pour les labos. Il faut également apporter aux laboratoires les compétences informatiques indispensables en matière de numérisation des données et d'interrogation à distance. Il convient de permettre l'accès des labos à des services techniques et de mettre en œuvre une véritable politique de soutien technique aux laboratoires (unités de service mutualisées). Le CNRS, notamment pour les SHS qui sont moins considérées que les autres disciplines comme ayant des besoins en matière d'équipements lourds et d'entretien de ces matériels (question de la jouvence), doit veiller à ce que les chercheurs relevant de ces disciplines puissent disposer des moyens nécessaires, dont certains peuvent d'ailleurs être mutualisés avec les autres départements.

## 2.4 L'INTERNATIONALISATION

Avant d'aborder la question de l'internationalisation de la recherche SHS, il faut d'abord observer que cette internationalisation est déjà très largement pratiquée. Il ne s'agit donc pas d'inventer quelque chose de nouveau mais de favoriser, d'accompagner, et de différencier des pratiques déjà existantes voire dominantes.

Sans doute faut-il distinguer une internationalisation à l'échelle européenne, qui relève de la vie scientifique dans un espace en voie d'homogénéisation, d'échanges plus larges et plus difficiles à organiser. Pour le premier cadre, l'Europe, on peut d'abord noter que tous les instruments théoriquement disponibles ne sont pas autant utilisés qu'ils pourraient l'être par les laboratoires SHS. La complexité des procédures de réponse aux appels d'offre de Bruxelles éliminera de facto une large part des laboratoires concernés tant que la direction scientifique ne disposera pas d'une cellule spécialisée dans la mise en conformité et le suivi des projets. La formation d'un personnel spécifique serait éminemment souhaitable. Un autre outil de travail sous-employé est la Fondation européenne pour la science qui dispose de ressources considérables utilisées de façon trop confidentielle ou parcimonieuse : la diffusion auprès des laboratoires d'une documentation décrivant précisément le fonctionnement de cette institution et permettant d'identifier les représentants du CNRS servant d'intermédiaire serait un apport significatif. Il existe enfin, à travers l'Europe, des fondations (Thyssen, Volkswagen par exemple) dont l'existence mériterait d'être davantage connue et qui peuvent aider à la réalisation de projets de dimension européenne dans la mesure où des chercheurs du pays auquel appartient la fondation sont partie prenante. L'idée d'internationalisation dissimule malheureusement parfois un certain nombre de fausses bonnes idées ou de visions d'avenir discutables. L'une d'entre elles consiste à imaginer un partage des compétences dans un espace européen global allant de Tallinn à Lisbonne, où des centres énormes et spécialisés verraient le jour. Il convient d'insister sur le fait

que la recherche est aussi un phénomène de proximité impliquant un maillage raisonnablement continu, que la notion de taille critique doit, notamment en SHS où les gros équipements n'existent pas, être aussi envisagée comme limite maximale à ne pas dépasser. Tout particulièrement dangereuse dans un ensemble européen en voie de constitution serait une répartition des compétences par nationalité : l'histoire, l'analyse politologique historique ou juridique des cultures étrangères européennes doit plutôt être sérieusement renforcée en France qu'abandonnée à l'auto-contemplation des aires concernées.

La bonne formule pour la constitution de groupes de recherche européens serait plutôt à chercher du côté de réseaux, de GDR européens fédérant des laboratoires dans au moins trois pays et n'invitant pas essentiellement à la multiplication de déplacements géographiques. La mise en place de structures internationales pose immédiatement le problème de l'évaluation. L'opacité des sigles ou des stratégies d'écoles tend à limiter la présence d'experts étrangers dans les commissions françaises à des ressortissants de pays francophones ou à un petit groupe de chercheurs qui pour des raisons contingentes sont liés à des responsables français. Au-delà de cette ouverture utile, mais plus symbolique que réelle on peut se demander si les diverses instances d'évaluation des pays européen, sollicitées en tant que telles, ne donneraient pas un avis intéressant dans le cas d'une entreprise bi- ou trilatérale.

L'internationalisation est directement liée au problème de la communication, la recherche SHS des pays étrangers étant en général perçue comme celle qui utilise une autre langue véhiculaire que le français et un autre système de références scientifiques que celles publiées en français. Il faut être sur ce point très clair. L'anglais est un outil de communication incontournable en SHS comme ailleurs. De toutes manières, ne pas publier en anglais c'est se couper de la majorité du lectorat. L'anglais est notamment nécessaire pour signaler ce qu'on fait. S'ils sont intéressés, certains des collègues étrangers sont prêts à faire l'effort de lire d'autres travaux de l'auteur en français. Les chercheurs doivent donc maîtriser

l'anglais. Il est certainement nécessaire d'envisager des aides professionnelles à la traduction dans le cadre des unités de recherche, et donc les financements adaptés. Mais l'anglais ne suffit pas à garantir une internationalisation effective. Pour le simple espace européen élargi, rappelons que l'allemand et le russe ont davantage de locuteurs compétents que l'anglais ou le français. La diversité linguistique est indispensable. On peut se demander si une certaine unification ne serait pas en revanche souhaitable au niveau des supports éditoriaux. Il n'existe guère de collections ou séries publiant dans les principales langues européennes, dont la majorité des chercheurs européens ont au moins une connaissance passive. Des initiatives éditoriales de ce type pourraient assurer un lectorat beaucoup plus large aux laboratoires d'un réseau. Elles permettraient éventuellement d'échapper aux cadres étroitement nationaux de formulation des problèmes ou d'évaluation des résultats. L'internationalisation est affaire de personnel. On peut se féliciter du nombre de chercheurs étrangers recrutés par le CNRS qui, sur ce plan, pourrait servir de modèle aux pratiques universitaires. Cette présence étrangère dans la recherche serait encore améliorée si les postes d'accueil de chercheurs étrangers (postes rouges) étaient en nombre significatif et étaient distribués selon des procédures plus lisibles. La même observation vaut pour les post-doctorants qui pourraient être un vecteur d'internationalisation des plus efficaces, notamment si les réseaux de laboratoires pouvaient donner lieu à des échanges et à une circulation véritable des supports.

On ne saurait envisager l'internationalisation de la recherche de la même manière selon les pays. L'Europe, l'Amérique du Nord, le reste du monde constituent au moins trois cas de figure différents. C'est notamment à la lumière de ces différences qu'il convient d'envisager la question des centres de recherche à l'étranger. Dans des pays qui pour des raisons géographiques et politiques restent d'un abord difficile, comme le Yémen, l'Iran, le Kazakhstan par exemple, il est clair que la présence de relais français locaux est une aide essentielle pour les chercheurs. Le fort investissement que représente de tels



centres apparaît alors pleinement justifié. On peut inversement partir de l'idée qu'en Europe les chercheurs peuvent sans encombre pénétrer l'ensemble du tissu universitaire et du dispositif de recherche. Les centres français à l'étranger ne doivent pas alors servir d'écran empêchant les échanges directs entre les chercheurs français et le contexte d'accueil, de prétextes à célébrations diplomatiques ou de lieu de fixation pour des chercheurs expatriés de longue durée, mais leur légitimité paraît liée à la mise en place d'un programme original évalué dans les mêmes conditions que les laboratoires implantés en France.

L'internationalisation de la recherche peut avoir des sens assez différents selon que l'on pense à un choix d'objets d'investigation extérieurs à l'espace national (évidence pour l'anthropologie et l'ethnologie, évidence moindre pour l'histoire), que l'on pense à l'importation de méthodes ou de courants de pensée étrangers ou que l'on songe à l'exportation de méthodes ou d'orientations scientifiques françaises. Si l'on envisage ces deux derniers aspects, la carte du monde fait encore apparaître un certain nombre de taches blanches. Ce qui se passe en Asie n'est connu en France que des spécialistes des aires culturelles concernées. Bien que les Universités d'Amérique latine aient vu passer de nombreux scientifiques français éminents, la présence de chercheurs de ces pays dans les labos français est très faible. L'Afrique semble être avant tout un objet d'étude pour linguistes et anthropologues, beaucoup moins comme un ensemble de pays producteurs de sciences humaines et sociales.

La question de l'internationalisation, qui, répétons-le, n'est heureusement pas une question nouvelle, recouvre en fait la plupart des problèmes de la recherche SHS dans son ensemble, de la définition des objets aux personnels en passant par les moyens. On observera que si le poids respectif et même le découpage des disciplines varie selon les pays, la communication internationale passe par le biais de sociétés ou de revues organisées sur des bases disciplinaires. Si cela n'implique évidemment pas de considérer les disciplines

comme une donnée intangible, il faut peut-être rester prudent sur les expérimentations interdisciplinaires purement hexagonales (par exemple « interdépartementales »), qui pourraient freiner le mécanisme d'internationalisation.

Il faut enfin rappeler fortement qu'un développement satisfaisant de nos disciplines repose nécessairement sur un système d'évaluation performant. La performance en ce domaine n'est pas seulement d'assurer une qualité et une finesse de l'analyse des travaux et des projets ; elle est aussi la capacité à faire diffuser et légitimer dans les milieux de recherche les choix qui découlent des expertises. C'est ainsi que pourra être réellement développée la « culture d'évaluation » indispensable à la recherche scientifique. Dans ce domaine, quelles que puissent être les améliorations à apporter à son fonctionnement, entre autre par le développement de l'expertise externe, le Comité national constitue une instance d'évaluation irremplaçable en ce qu'elle est LE lieu de débat et de confrontation de points de vues au sein de la communauté de recherche.

### **3 – LE POTENTIEL DE RECHERCHE SHS DANS LES ÉQUIPES CNRS**

La question cruciale pour les prochaines années est évidemment celle des recrutements.

#### **3.1 LES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT SHS : ÉTAT DES LIEUX**

*En 2002, le Département SHS comprenait 3 985 personnes, 2 204 chercheurs et 1 781 ITA, soit environ 15 % des effectifs du CNRS, moins de 19 % des chercheurs et 15,5 % des ITA.*

SHS	2001			2002		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
<b>Chercheurs</b>	<b>1 285</b>	<b>920</b>	<b>2 205</b>	<b>1 278</b>	<b>926</b>	<b>2 204</b>
DR	524	240	764	535	247	782
CR	761	680	1 441	743	679	1 422
<b>ITA</b>	<b>530</b>	<b>1 224</b>	<b>1 754</b>	<b>549</b>	<b>1 232</b>	<b>1 781</b>
Ingénieurs	434	840	1 274	448	850	1 298
Techniciens	94	344	438	100	375	475
Administratifs	2	40	42	1	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 815</b>	<b>2 144</b>	<b>3 959</b>	<b>1 827</b>	<b>2 158</b>	<b>3 985</b>

Source : Bilan social 2001, 2002

**Le personnel du département est plus féminisé que l'ensemble du CNRS : 42 % des chercheurs sont des femmes (31 % en moyenne au CNRS) et 69 % des ITA (52 % pour l'ensemble du CNRS).**

Les chercheurs se répartissent en 782 Directeurs de recherche (31 % de femmes) et 1 422 Chargés de recherche (47 % de femmes).

**Les ITA sont majoritairement des Ingénieurs : 1298 personnes, 65 % de femmes. La catégorie comprend en outre 475 techniciens (dont 78 % de femmes) et 7 administratives. Les A constituent depuis plusieurs années un corps en extinction.**

## Les effectifs du département SHS par section et par catégorie de personnel

Effectif des unités du département SHS par section au 31/12/02 (extraction du 17-12-02 labintel archive du département)

Ces effectifs ne concernent pas ces types d'unités : FRE, EXT, FRE, MOY, ESA, GDR, DS et FR

	Nombre d'unités	Chercheurs				ITA			
		CNRS		Non CNRS		CNRS		Non CNRS	
		Hes	Fes	Hes	Fes	Hes	Fes	Hes	Fes
31	36	115	61	174	66	32	57	43	29
32	65	188	154	538	336	138	250	44	83
33	52	133	95	444	183	39	128	26	56
34	39	88	95	229	199	50	88	9	9
35	42	119	74	351	181	20	66	14	19
36	64	129	121	512	261	46	168	17	70
37	63	156	52	801	305	52	100	41	80
38	30	99	108	117	72	29	71	15	23
39	35	73	41	457	178	48	97	32	43
40	33	131	69	267	117	24	65	15	47
<b>Total*</b>	<b>462</b>	<b>1 231</b>	<b>870</b>	<b>3 890</b>	<b>1 898</b>	<b>478</b>	<b>1 090</b>	<b>256</b>	<b>459</b>

\* Hors section (3 unités)

Noms des sections :

- 31 Hommes et milieux
- 32 Mondes anciens et médiévaux
- 33 Formation du monde moderne
- 34 Représentation-langages-communication
- 35 Pensée philosophique-sciences des textes-crétation artistique, scientifique et technique
- 36 Sociologie-normes et règles
- 37 Économie et société
- 38 Unité de l'homme et diversité des cultures
- 39 Espaces, territoires et sociétés
- 40 Politique, pouvoir, organisation

### 3.2 PERSPECTIVE À 5 ANS

En moyenne près de la moitié (47 %) des personnels CNRS du département SHS sont appelés à quitter le CNRS d'ici 2009. Au regard de leurs effectifs actuels, ces départs seront particulièrement importants en sociologie et droit (section 36) et dans les sciences du langage (section 34 : représentation, langages, communication) où ils dépasseront largement les 50 tant pour les chercheurs que pour les ITA.

Section	Nombre de chercheurs	Nombre de départs prévu au 31/12/2009	Pourcentage de départs jusqu'au 31/12/2009
31	176	77	43,75 %
32	342	157	45,91 %
33	228	116	50,88 %
34	183	95	51,91 %
35	193	84	43,52 %
36	250	136	54,40 %
37	208	77	37,02 %
38	207	107	51,69 %
39	114	46	40,35 %
40	200	84	42,00 %
	2 101	979	46,60 %

Section	Nombre d'ITA	Nombre de départs prévu au 31/12/2009	Pourcentage de départs jusqu'au 31/12/2009
31	89	42	47,19 %
32	388	160	41,24 %
33	167	80	47,90 %
34	138	78	56,52 %
35	86	43	50,00 %
36	214	117	54,67 %
37	152	65	42,76 %
38	100	49	49,00 %
39	145	62	42,76 %
40	89	47	52,81 %
	1 568	743	47,39 %

Noms des sections :

- 31 Hommes et milieux
- 32 Mondes anciens et médiévaux
- 33 Formation du monde moderne
- 34 Représentation-langages-communication
- 35 Pensée philosophique-sciences des textes-crétion artistique,scientifique et technique
- 36 Sociologie-normes et règles
- 37 Économie et société
- 38 Unité de l'homme et diversité des cultures
- 39 Espaces, territoires et sociétés
- 40 Politique, pouvoir, organisation

*Données 2003*

Il est clair que la politique à courte vue qui consiste à supprimer une partie des postes quand leurs titulaires partent à la retraite est extrêmement dommageable. Si la politique actuelle des pouvoirs publics de remplacement d'un départ d'agent de l'état sur deux (hypothèse optimiste) est poursuivie, il faut prévoir à échéance de 5 ans un département SHS aux effectifs réduits d'un quart, et comptant environ 1600 chercheurs et 1200 ITA. C'est évidemment une politique que nous combattons. Elle consacrerait de manière difficilement remédiable le retard de la France qui s'aggrave en matière de moyens consacrés à la recherche.

Nous sommes en effet à un moment où nous disposons de très bons candidats, où la demande sociale qui nous est adressée s'accroît.

Parallèlement, les tendances de transformation des disciplines et des relations qu'elles entretiennent que nous entendons privilégier exigent la formation et l'apport d'une nouvelle génération de chercheurs, internationalisés, capables d'utiliser les techniques nouvelles.

Incapables de proposer des réformes à la fois applicables et efficaces qui améliorent l'efficacité de notre outil national de recherche, mais ne faisant pas confiance à l'outil actuel, les pouvoirs publics laissent se développer une situation dans laquelle c'est le lent déclin qui est programmé sans que des perspectives nouvelles et positives apparaissent. Nous risquons ainsi, dans un marché international, européen en premier lieu, qui développe la concurrence, de voir partir dans les universités étrangères un nombre croissant de très bons docteurs qui ne trouveront pas d'emploi chez nous. Or si nous voulons peser dans la détermination des grands projets scientifiques européens et internationaux, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de chercheurs participent à la production scientifique internationale et y défendent, sans aucune prétention à imposer une improbable « recherche française », les directions de recherche et les problématiques qui nous semblent les plus intéressantes au niveau national et où notre apport est réel. Il faut veiller à ce que notre recherche ne se marginalise pas.

Nous savons qu'aucune évolution sérieuse du CNRS ne verra le jour sans envisager en même temps une évolution profonde des Universités. La question de la recherche ne peut être abordée efficacement sans être posée en même temps au niveau des Universités et des Établissements publics de recherche. Nous nous limiterons cependant dans ce texte aux aspects « CNRS » de ces questions.

Les mouvements de personnels du département sur les quatre dernières années indiquent une tendance générale à la diminution des moyens humains, avec des variations annuelles assez sensibles cependant. Les tableaux présentés ci-dessous montrent que entre 1999 et 2002, le bilan cumulé des entrées et les sorties est déficitaire : en 4 ans, le

département a perdu 35 postes de chercheurs (320 recrutements pour 355 départs) et 17 d'ITA (278 recrutements pour 295 départs). Au cours des deux dernières années, les recrutements d'ITA ont été supérieurs aux départs. Chez les chercheurs, seule l'année 2001 a connu cette configuration, les trois autres ayant été déficitaires.

### Les départs, quel que soit le motif, sur quatre ans

SHS		Chercheurs	ITA	Total
<b>1999</b>				
	<i>Hommes</i>	47	26	73
	<i>Femmes</i>	34	49	83
	<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>75</b>	<b>156</b>
<b>2000</b>				
	<i>Hommes</i>	54	23	77
	<i>Femmes</i>	27	46	73
	<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>69</b>	<b>150</b>
<b>2001</b>				
	<i>Hommes</i>	50	20	70
	<i>Femmes</i>	34	40	74
	<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>60</b>	<b>144</b>
<b>2002</b>				
	<i>Hommes</i>	67	24	91
	<i>Femmes</i>	42	67	109
	<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>91</b>	<b>200</b>
<b>Total</b>				
	<i>Hommes</i>	218	93	311
	<i>Femmes</i>	137	202	339
	<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>295</b>	<b>650</b>

Source : Bilan social 1999, 2000, 2001, 2002

## Recrutements sur 4 ans

SHS		Chercheurs	IIA	Total
<b>1999</b>				
	<i>Hommes</i>	36	26	62
	<i>Femmes</i>	31	30	61
	<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>56</b>	<b>123</b>
<b>2000</b>				
	<i>Hommes</i>	30	16	46
	<i>Femmes</i>	40	20	60
	<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>36</b>	<b>106</b>
<b>2001</b>				
	<i>Hommes</i>	52	37	89
	<i>Femmes</i>	53	42	95
	<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>79</b>	<b>184</b>
<b>2002</b>				
	<i>Hommes</i>	43	24	85
	<i>Femmes</i>	35	65	100
	<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>107</b>	<b>185</b>
<b>Total</b>				
	<i>Hommes</i>	161	121	282
	<i>Femmes</i>	159	157	316
	<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>278</b>	<b>598</b>

Source : Bilan social 1999, 2000, 2001, 2002

Nous sommes aujourd'hui à un rythme de renouvellement global des chercheurs de l'ordre de 2 à 2,5 %, alors que le taux de sortie pour 2003 est de 7,2 %. Le personnel chercheur du département étant dans une moyenne d'âge haute, il est évident que globalement le secteur SHS perd plus de postes que les autres départements. Le CNRS doit veiller à ce que les sciences de l'homme en société, dont les besoins sont de plus en plus élevés, ne deviennent pas le parent pauvre de la recherche en France. Le danger est très réel.

## 3.3 LA QUESTION DU RENOUELEMENT DES PERSONNES

Ce bilan rapide montre qu'un enjeu essentiel des années à venir va être le recrutement des agents. Il ne s'agit pas uniquement de quantité : la manière dont ces recrutements vont être fait nous apparaît également déterminante pour que puisse être préservée une capacité de l'organisme à promouvoir une politique scientifique de fond e partie indépendante des injonctions de la conjoncture politique et économique.

### La question des fléchages

La pénurie de recrutement rend presque impossible l'élaboration d'une véritable politique de l'emploi scientifique. En effet, en donnant une véritable priorité à tel secteur ou domaine de recherche, ce qui veut dire de véritables moyens, et d'abord en personnel, on prive les autres secteurs de toute capacité de développement voire de survie. Or qui peut être sûr que tel secteur qui n'apparaît pas prioritaire aujourd'hui ne le sera pas demain. La recherche a un horizon de temps long.

Ce qui donc prime et doit primer dans les recrutements demeure la qualité scientifique des dossiers des candidats, leur profil, leur trajet, leur ouverture aux nouvelles tendances de la recherche mais aussi une solide culture scientifique générale dans notre domaine des sciences de l'homme en société. Compte-tenu des arguments développés plus haut, le recrutement doit se faire moins sur des domaines – encore que cette donnée ne doive évidemment pas être absente – que sur des profils scientifiques et de compétences (quelles types de capacités d'ouvertures, de capacité à définir un problème et à utiliser les données et techniques les plus adaptées).

Le fléchage des postes doit demeurer limité et l'affectation des nouveaux chercheurs doit tenir le plus grand compte des capacités d'accueil, de l'environnement scientifique, des moyens disponibles, des programmes

de recherche des laboratoires. Les fléchages doivent en outre être programmés de façon pluri-annuelle afin de s'assurer la disposition d'un vivier de candidats de qualité. Une politique de fléchage ainsi raisonnée apparaît acceptable pour corriger les tendances éventuelles de la communauté scientifique à occulter les dynamiques nouvelles.

## Les postdocs

Il faut aller au bout de la politique de contractualisation avec les Universités. D'autant que le lien avec les troisièmes cycles doit être renforcé et l'insertion des doctorants et des postdoctorants mieux réalisée. Les doctorants et les postdoctorants sont les chercheurs de demain.

La nouvelle politique sur les postdocs affichée par le ministère, est considérée comme positive, elle avait été demandée par la communauté. Ce type d'emploi peut éviter, avec un contrat, des situations ultra précaires que nous connaissons bien en SHS. Il faut cependant être vigilant sur les dérives possibles du système : on peut par exemple évoquer les dérives du système britannique qui fait des postdocs des contrats à durée limitée répétés qui trop souvent n'aboutissent pas à des recrutements permanents et statutaires ; on exclut ainsi du système des chercheurs confirmés à un âge où toute reconversion est très difficile.

En outre, à partir du moment où l'on augmente sensiblement le nombre de postdocs, évolution positive, alors que ces postdocs ont vocation à occuper une part grandissante des postes de chercheurs, le conseil de département demande que le comité national participe à leur qualification par le CNRS.

Le conseil de département a pris connaissance de l'attribution en 2003 de 27 contrats au département SHS qui les a répartis sur 24 unités de recherche, certaines unités pouvant donc accueillir plusieurs postdocs. Le système d'attribution choisi par la direction générale, laissant à la négociation directe entre les départements et les unités de recherche la

totalité du processus au nom de l'efficacité et de la rapidité, est potentiellement dangereux : il serait en effet susceptible de dérives graves s'il n'était mis en place à la sélection des candidats quelques moyens de contrôle et lieux de débat ouvert. De tels systèmes ont été établis progressivement avec les comités de sélections pour allocation dans les écoles doctorales (mais qui n'existent pas pour les BDI), ou pour les ATER dans les commissions de spécialistes, ils doivent aussi exister pour les postdocs.

Les critères de choix des unités destinataires de ces postdocs, les conditions concrètes de sélection des candidats, le mode de validation des profils définis par les unités de recherche contactées n'ont pas été précisés par la direction scientifique. Il faut bien constater l'opacité du fonctionnement de cette première dotation en postdocs dans notre département. Nous demandons donc la mise en place de procédures d'attributions dans lesquelles des avis contradictoires puissent être publiquement exprimés.

## Quelles évolutions globales du système de recrutement ?

Parmi les décisions annoncées par l'organisme et le ministère au cours de l'année 2003, nous pouvons associer la règle de la limite d'âge à 31 ans pour le recrutement CR2, le rappel par la DRH du CNRS de l'application plus rigoureuse du texte sur les conditions de candidature directe au grade de CR1, la mise en place du système des postdocs et la modification des règles d'attribution des postes d'accueil en délégation d'enseignant chercheurs. Ces éléments sont le signe d'un changement de conception du recrutement de chercheurs au sein du système français.

Ce changement de conception touche deux questions principales, celle des modalités et des instances de l'évaluation des candidats, et celle de la redéfinition du « parcours type » du candidat chercheur au CNRS.

## Évaluer les candidats en dehors des concours

Le recrutement des chercheurs par concours nationaux, tel qu'il est organisé aujourd'hui dans le cadre du CNRS – c'est-à-dire avec des jurys de pairs pour partie nommés, pour partie élus, siégeant et prenant leurs décisions en formation plénière – est une formule satisfaisante. Il offre de nombreuses garanties, en particulier l'existence d'un débat transparent et contradictoire. Sa part toutefois dans le système tend à se réduire. Il importe donc que les règles adoptées pour les autres modes de recrutement apportent des garanties équivalentes aux candidats. Or c'est un choix de procédures ad hoc adoptées par les directions sans intervention de tiers qui a été fait.

Nous avons noté plus haut le mode d'attribution choisi pour les postdocs dans lequel est privilégiée la négociation entre partenaires, sans intervention d'instance d'évaluation ouverte. C'est un mode identique qui est adopté pour une bonne part des attributions de postes en délégation : la négociation directe entre l'université et la direction du CNRS devient la règle. On aurait pu s'attendre à ce que cette décision s'accompagne de l'obligation minimale pour les enseignants chercheurs des UMR concernées de fournir des rapports pour évaluation au CN, il n'en est rien. Le système des délégations a représenté pendant quelques années une importante innovation, de nature à régler le problème des relations entre l'Université et de CNRS. La distribution des délégations en dehors d'une évaluation scientifique indépendante risque de dévoyer cette innovation au profit d'un système de distribution de prébendes laissé à la discrétion des présidents.

Ces procédures constituent des dérives dangereuses parce qu'elles favorisent tous les clientélismes, en dehors de rapports contractuels clairs.

## Le nouveau « parcours type »

Un état rapide des pratiques actuelles et des conséquences attendues de la mise en place de nouvelles possibilités de contrats à durée limitée nous conduit à redéfinir les possibilités de parcours à conseiller aux candidats chercheurs.

Nous avons observé à plusieurs reprises l'irréalisme (et le caractère largement factice tant elle est enfreinte) de la règle de la limite d'âge pour l'accès au grade de CR2 dans la plupart des disciplines SHS si on tient compte des pratiques actuelles du milieu en matière de formation et de thèses. Le recrutement CR2 à 31 ans maximum implique le respect total du calendrier universitaire européen 3-5-8 avec une thèse en 3 ans qui ne soit plus considérée comme un sous produit (comme elle l'est trop souvent dans les milieux scientifiques SHS). Ce recrutement oblige par ailleurs à considérer le niveau de formation au recrutement comme un niveau de base, le jeune chercheur devant poursuivre et diversifier sa formation après recrutement, en particulier pour les formations multiples ou longues dont nous avons besoin en SHS. Or on a tendance dans nos disciplines à ne prendre en compte que des candidats plus complètement formés d'où la demande accrue de postes CR1. Cette tendance se trouve confortée par le développement d'approches complexes et multidisciplinaires décrites plus haut, approches qui demandent des investissements en formation particulièrement lourds. Une analyse par le Comité National des recrutements depuis 1996 (année de fixation à 31 ans de la limite d'âge) montre d'ailleurs que les dérogations à la limite d'âge sont très régulièrement exploitées au maximum par les jurys de concours en SHS.

Au début de cette année la DRH du CNRS a appelé dans une note à l'application plus rigoureuse du texte sur les conditions de candidature directe au grade de CR1 imposant une expérience de 4 ans dans un emploi de la recherche. La reconnaissance comme temps effectif de recherche de l'ensemble des emplois précaires ou nombreux systèmes ad hoc utilisés en SHS par les candidats chercheurs doit être revendiquée. Un

répertoire devrait en être fait ; on peut citer à titre d'exemple les temps de Volontaires du service actif à l'étranger utilisés très souvent pour faire du terrain, les multiples participations à des chantiers et opérations de terrain dans le domaine spécifique de l'archéologie, les temps passés dans les instituts à l'étranger, etc. Plus généralement devrait être reconnue la participation active aux programmes d'une unité de recherche par des candidats qui ont une activité professionnelle autre (le premier exemple est évidemment celui des enseignants du secondaire).

La note ne fait pas, par ailleurs, allusion au fait fondamental que les jurys sont encore et toujours totalement souverains pour évaluer ce que veut dire expérience de la recherche, et donc décider des dérogations. Cette ouverture nous semble tout à fait indispensable pour juger de l'expérience accumulée hors des cadres de recherche, cas beaucoup plus fréquents dans nos disciplines que dans d'autres.

Cet ensemble de mesures tend à tracer un nombre limité de parcours possibles pour les candidats chercheurs :

- un recrutement en CR2 avant 31 ans ou ;

- un recrutement en CR1 pour des candidats ayant eu presque obligatoirement une allocation de thèse puis au moins un postdoc ou un poste de ATER.

Il est évident que dans ce contexte, le nombre d'allocations de thèse attribué aux domaines SHS est totalement insuffisant pour assurer la formation dans des conditions satisfaisantes des chercheurs dont le pays a besoin (voir à ce sujet l'excellente analyse figurant dans le rapport de conjoncture de la section 36).

Une dérive extrêmement malsaine serait d'arriver à un parcours de recrutements successifs sur emplois et statuts à durée limitée (BDI, postdocs, délégations, etc) sans évaluation externe qui débouche sur des recrutements sur postes de CR1 quasiment prédéterminés, les autres candidats étant de fait éliminés par des applications strictes de la règle des conditions

de candidater en CR1. Cela aboutirait à vider de son sens le concours CR1 par un système de prérecrutement de fait réalisé en dehors de règles de mise en concurrence loyale des candidats.

Plutôt que d'opposer deux voies de recrutement : l'une au niveau de CR2 après la thèse, l'autre au niveau CR1 après le postdoc, et pour s'adapter aux cursus de plus en plus différenciés des étudiants, ne faut-il pas prévoir deux voies de recrutement parallèles en CR1 et en CR2, disposant de la même offre de postes, pour laisser un véritable choix selon la qualité des dossiers des candidats ? Ce principe de parité dans l'offre devrait cependant inclure un degré de flexibilité et être modulé pour tenir compte de la spécificité des formations nécessitant de longs apprentissages de langues anciennes ou actuelles pour certaines disciplines et aires culturelles.

Dans cette configuration de deux voies parallèles de recrutement, l'offre de bourses de doctorant pour l'une et de postdoctorant pour l'autre, aurait le même rôle incitatif. La formation doctorale et le laboratoire d'accueil dans les deux cas devraient être étroitement associés pour la répartition de ces bourses, alors que le recrutement demeurerait l'attribution du comité national.

L'orientation des recrutements ou des délégations-détachements, pourrait se faire exclusivement selon deux procédures :

- d'une part au début d'une mandature du Comité National et pour les quatre années de sa durée, pour développer les domaines prioritaires définis par la prospective scientifique du précédent rapport de conjoncture, de manière à ce qu'il y ait le temps de constituer des viviers scientifiques par l'orientation des thésards ;

- d'autre part dans le cadre des programmes pluridisciplinaires intra-départements ou inter-départements, réévalués tous les deux ans et donc deux fois au cours d'une même mandature.

Dans les deux cas, l'orientation pluridisciplinaire de ces fléchages devrait élargir le



nombre de candidats et permettre une sélectivité sans discordances majeures par rapport aux concours ordinaires.

En conclusion, le conseil affirme que le Comité National a un rôle évident à jouer dans l'ensemble du dispositif de recrutement des personnels de la recherche. Des évolutions des types de postes à pourvoir et des modes d'évaluation sont nécessaires. Il faut donc s'attacher à redéfinir le rôle des instances d'évaluations régulières dans le cadre des nouvelles formes d'emploi du CNRS, et de l'établissement de rapports contractuel entre CNRS et Universités. Le Comité National demande une participation au processus de sélection des postdocs, une participation au processus de sélection des personnels en délégation.

## **4 – ORGANISATION DE LA RECHERCHE**

Le laboratoire de recherche est l'élément fondamental dans l'organisation de la recherche. C'est à ce niveau que doit être élaboré et défini, en concertation avec la direction scientifique, une véritable politique de recherche.

Il est important que les équipes atteignent une taille critique mais il ne faut pas pousser ce raisonnement à la limite et de manière bureaucratique, et ne pas considérer avec suffisamment d'attention la question de l'innovation.

Tout ce qui est nouveau naît petit, sans beaucoup de chercheurs. Il faut donc impérativement prévoir la possibilité de créer des configurations nouvelles, de quelque nom qu'on les baptise, qu'elles appartiennent à des formations de recherche nombreuses ou qu'elles soient créées avec peu de chercheurs.

Il faut aussi que les laboratoires disposent de personnels techniques et administratifs de

qualité, en particulier dans le domaine de plus en plus important de la gestion de la recherche (on connaît les problèmes que posent les contrats européens et internationaux). Force est de constater que la politique actuelle, qui n'a pas trouvé de plus intelligente solution à une question certes difficile que de transformer les corps d'ITA en corps en voie d'extinction présente un danger très grave pour l'avenir de la recherche en France. Ceci s'avère d'autant plus grave pour nos sections que le rapport ITA/chercheurs est en SHS un des plus bas du CNRS : 0,81.

Les regroupements des unités SHS dans des ensembles de taille permettant une gestion plus raisonnable et une certaine mutualisation des moyens, sont positifs. Ils le seront plus encore certainement lorsqu'ils seront réalisés après une large concertation qui évite les erreurs grossières d'assemblage et les maladroites d'information mutuelle à tous les niveaux.

### **L'évaluation des structures**

Ces structures de groupe posent évidemment un problème d'évaluation. Nous sommes convaincus de la nécessité de conserver des évaluations qui donnent un « label CNRS » aux équipes concernées. Il est au moins important que son autorité morale évalue aussi les avancées scientifiques qui se produisent à l'extérieur du noyau dur des unités soutenues par le seul organisme. Bien sûr il existe une excellente recherche universitaire, mais tant qu'il n'y aura pas un comité national d'experts universitaires largement élus, tant que se maintiendra la coutume des réseaux d'amitiés parmi les experts ministériels, cette excellence ne pourra être reconnue que par un label CNRS.

Il faut évaluer d'une part l'unité de grande taille dans sa transversalité et d'autre part chacune des équipes pour leur thématique propre, ce qui nécessite des compétences fort différentes. C'est pourquoi le double rapport doit être généralisé. Le nombre de formations évaluées par plusieurs sections va fortement

augmenter en raison des regroupements presque systématiques proposés par la direction scientifique, logique de regroupements géographiques oblige ! Comme en dépit des textes qui ne prévoient plus de rattachement principal pour les formations, la pratique de la direction scientifique, de fait, fonctionne selon ce principe, il devient de plus en plus urgent d'établir une coordination des rapports des sections examinant une même formation. C'est pourquoi nous proposons la réalisation de synthèses faites par le conseil scientifique de département SHS, en amont de la décision de la direction scientifique, à partir des rapports des différents rapporteurs et après avoir recueilli leur avis sur la synthèse proposée. Cet avis du Comité national, après un débat vraiment contradictoire, permettra ensuite d'évaluer, en aval, l'accord ou le désaccord avec la décision de la direction scientifique et donc la préparation de l'examen par le conseil scientifique de département s'il y a lieu.

Le problème est le même pour les unités fédératives de toutes sortes, en particulier les MSH. L'excellent dossier donné dans la Lettre du département montre l'implication forte du CNRS dans ce système. On ne peut que s'en féliciter. Les structures de MSH sont actuellement fort informelles, et leur pérennisation doit être accompagnée d'un système d'évaluation. Actuellement ces structures font l'objet de plusieurs évaluations parallèles, et il n'y a que très peu de communication entre les organismes qui commandent ces évaluations. En fait ces structures devraient être évaluées au moment de la conclusion des contrats quadriennaux et, comme la politique contractuelle, l'évaluation devrait être faite au niveau du Conseil de département SHS pour ce qui concerne le CNRS. Par ailleurs l'activité du réseau lui-même devrait faire l'objet d'une évaluation de nature différente. Cela dit les critères d'une évaluation ne sont pas évidents car que demande-t-on à une MSH : une efficacité administrative ; comment mesurer le « plus » scientifique apporté dans la production, le rôle des UMS dans le travail des unités de recherche, l'instrumentation scientifique ?, etc.

On peut s'étonner que le ministère et le CNRS ne soient pas parvenus à se mettre en accord sur un mode de structuration administrative des MSH, alors qu'ils poursuivent tout deux cette politique depuis une dizaine d'années : ne pourrait-on pas s'inspirer de la structuration en IFR choisie dans le domaine des sciences de la vie et qui paraît donner une visibilité et une cohérence d'ensemble au système ?

C'est également au niveau du conseil de département que doit être évaluée la politique de contractualisation avec chaque université. Il n'y a en effet actuellement aucun lieu dans lequel les choix politiques faits par les directions scientifiques concernant telle ou telle université sont exposés et discutés, ni a priori, ni a posteriori. Il est impossible de comprendre les implications des contrats quadriennaux CNRS Université qui fixent la politique scientifique globale, entre autres, indiquent la dotation en postdocs et délégations entre CNRS et Université, les engagements de regroupements d'unités, etc. L'objection communément avancée par la direction de la complication du calendrier de négociation ne suffit pas à justifier cette absence d'évaluation.

On aurait beaucoup apprécié avoir une discussion sur le bilan des premières vagues de contractualisation. L'absence de document de synthèse manque cruellement. C'est sur cette politique de contractualisation que le conseil demande de manière constante à être consulté.

Le Conseil scientifique de département est une institution qui a été mise en place récemment. Il a un peu peiné à trouver sa place dans un dispositif déjà fort complexe. Des progrès ont été accomplis mais beaucoup reste à faire pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle. Pour y parvenir, deux conditions doivent être remplies. La première est qu'il soit articulé fortement aux deux autres instances d'évaluation et de prospective du Comité national, les sections et le Conseil scientifique. La seconde est d'établir une étroite collaboration entre le CSD et la direction scientifique du département. Sans une telle collaboration, le Conseil risque fort de n'avoir aucune utilité réelle et ses membres pourraient alors s'interroger sur le sens de leur participation.

Cette collaboration nous paraît nécessaire tout particulièrement dans les domaines de l'évaluation et de la prospective scientifiques. L'*évaluation* est de plus en plus présentée comme une fonction quasi technique qui peut être assurée par des experts par exemple au sein d'une agence spécialisée. Or cette expertise seule ne peut suffire à éclairer les choix de l'action des directions et institutions. Le débat contradictoire dont elles doivent faire l'objet est l'autre part de l'évaluation. Ces deux parts sont indissociables, et seul le Comité National assure actuellement l'ensemble de ce processus. La direction est souvent pressée de déterminer dans l'urgence des *priorités scientifiques* qu'elle est censée formuler en termes de domaines précis de recherche. Une telle manière de faire est parfois nécessaire, elle n'est pas satisfaisante. Le CSD pourrait ici aider la direction à infléchir la notion même de priorité scientifique dans un sens qui répondrait mieux à la dynamique de la recherche et aux demandes de la communauté scientifique, notamment dans un sens pluridisciplinaire. Le Conseil, en effet, a éprouvé un certain malaise à l'égard de la manière dont les priorités étaient non seulement élaborées mais aussi conçues. L'objectif de la prospective ne va pas de soi. Il incite

à s'interroger sur ce que signifie « élaborer », « fixer », et « priorité scientifique ». *Élaborer* : il ne fait pas de doute pour nous que le processus actuel est insatisfaisant faute d'une implication suffisante de la communauté scientifique. *Fixer* : il convient de mieux distinguer les niveaux auxquels doivent être déterminés les différents types de priorités : chercheurs, équipes, laboratoires, sections, départements, direction générale. *Priorité scientifique* enfin : la notion de priorité ne peut s'épuiser dans la définition de domaines de recherche précis. Les priorités concernent tout autant des questions épistémologiques et conceptuelles et de grands thèmes transversaux qui peuvent concerner plusieurs domaines de recherche et plusieurs disciplines. D'où notre proposition présentée plus haut concernant d'une part le thème des spatialités et des transversalités dans la production des sciences de l'homme en société et d'autre part le thème des transferts, mobilités et recompositions culturelles et politiques. Une réflexion commune du Conseil et de la direction sur la notion même de priorité nous paraît un préalable indispensable. Pour sa part, le Conseil scientifique du département des sciences de l'homme en société est prêt à participer pleinement à une telle réflexion.

